

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00082

Numéro SIREN : 880 349 444

Nom ou dénomination : 17 SPORT

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 20454

17 SPORT

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 42 rue des Tilleuls – 92100 Boulogne-Billancourt
880 349 444 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 4 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 4 mai,

Les soussignés :

- **Monsieur Neill DUFFY**, né le 9 juin 1964 à Harare (Zimbabwe), de nationalité irlandaise et britannique, demeurant 240, Sandringham Dr N, Moraga, CA 94567, Etats-Unis ; et
- **Monsieur Fabien PAGET**, né le 26 décembre 1983 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant 19, Rond-Point André Malraux, 92100 Boulogne-Billancourt,

Ensemble les « **Associés** », détenant l'intégralité des parts composant le capital social de la société 17 SPORT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social situé 42, rue des Tilleuls, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification unique 880 349 444 (la « **Société** »).

Après avoir préalablement rappelé que :

- A la date des présentes, Monsieur Neill DUFFY a démissionné de ses fonctions de Président de la Société, prenant effet à compter de la constatation de la démission par la collectivité des associés de la Société.
- Les Associés envisagent de nommer (i) MOLWENI LLC, une *Limited Liability Company* régie par le droit de l'Etat de Californie, ayant son siège social 240, Sandringham Dr N, Moraga, CA 94567, Etats-Unis, en qualité de Président de la Société, représentée par Monsieur Neill DUFFY et (ii) O2 Management, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros, ayant son siège social 19, Rond-Point André Malraux, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification unique 804 385 888, représentée par Monsieur Fabien PAGET, en qualité de Directeur Général de la Société.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des derniers statuts de la Société à jour ;
- La lettre de démission de Monsieur Neill DUFFY de ses fonctions de Président de la Société ; et
- Plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des Associés de la Société, tels que défini par les dispositions légales et réglementaires et/ou statutaires applicables.

Les Associés confirment que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables ont été communiqués ou qu'ils ont été tenus à leur disposition préalablement aux présentes, et ce pendant une période suffisante pour leur permettre d'en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil. Ils déclarent par ailleurs qu'il a été fait droit à leurs demandes et qu'ils s'estiment suffisamment informés dans le cadre de l'adoption des présentes décisions.

Ceci ayant été rappelé, les Associés ont pris les décisions suivantes par acte sous seing privé, conformément à l'article 20.4 des statuts de la Société :

1. Constatation de la démission de Monsieur Neill DUFFY de ses fonctions de Président de la Société – Nomination de MOLWENI LLC en qualité de Président de la Société, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
2. Nomination de O2 Management en qualité de Directeur Général de la Société, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ; et
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Neill DUFFY de ses fonctions de Président de la Société, prenant effet à compter de la constatation des démissions par la collectivité des associés de la Société,

Constatent et prennent acte de la démission de Monsieur Neill DUFFY de ses fonctions de Président de la Société,

Décident de nommer en qualité de Président de la Société à compter de ce jour, conformément aux stipulations de l'article 16-1 des statuts de la Société, en remplacement de Monsieur Neill DUFFY démissionnaire et pour une durée indéterminée :

- **MOLWENI LLC**, une *Limited Liability Company* régie par le droit de l'Etat de Californie, ayant son siège social 240, Sandringham Dr N, Moraga, CA 94567, Etats-Unis, représentée par Monsieur Neill DUFFY.

Le Président a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ces fonctions.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts de la Société attribuent expressément à la collectivité des associés.

.../...

En outre, MOLWENI LLC pourra obtenir de la Société le remboursement de l'ensemble des frais notamment de déplacement et de représentation raisonnablement encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs adéquats.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés,

Décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société à compter de ce jour, conformément aux stipulations de l'article 17-1 des statuts de la Société, en remplacement de Monsieur Fabien PAGET démissionnaire et pour une durée indéterminée :

- O2 Management, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros, ayant son siège social 19, Rond-Point André Malraux, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification unique 804 385 888, représentée par Monsieur Fabien PAGET.

Le Directeur Général a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction, ni déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ces fonctions.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président de la Société pour représenter et engager la Société vis-à-vis des tiers, sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts de la Société attribuent expressément au Président de la Société et/ou à la collectivité des associés.

.../...

En outre, O2 Management pourra obtenir de la Société le remboursement de l'ensemble des frais notamment de déplacement et de représentation raisonnablement encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs adéquats.

TROISIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

De tout ce que dessus, il a été dressé l'extrait du procès-verbal qui a été signé par le Directeur Général de la Société.

Fabien Paget

Signé par Fabien Paget

Monsieur Fabien PAGET
Directeur Général

Signé et certifié par yousign 